
Procès-Verbal N° 02. Conseil municipal du 10 Mars 2018

- **Présents** : Vivoni AP, Rutily E, Vairet J, Guelfi P, Mathieu C, Ramelli N, , Vecchioni G, Gazzini JL,
- **Absents** : Bocognani JM, Giacomelli L , Raffalli A, Burchi F, Damiani M, Rossi A
- **Pouvoirs** : Damiani M à Ramelli N, Raffalli A à Vairet J

Quorum atteint la séance débute à 08h30.

- Le Conseil donne l'autorisation au Maire d'ester en justice la SNC Vendasi si un accord à l'amiable n'intervient pas pour la location des terrains lieudit Golfi.
- Délibération pour acquisition des 50% de la maison de Crosciano pour un montant de 50 000 €. Les 50 % restants sont déjà à la commune.
Financement : Etat 60% soit 30 000 € Mairie 40 % soit 20 000 €.
- Délibération pour mise en œuvre de la procédure d'incorporation de droit de bien sans maître pour maison Torezza dont les 50 % sont déjà à la commune.
- Délibération pour signer une promesse de vente de la maison cadastré section E 792 avec Mr Battistini Dominique pour un montant de 30 000€. La maison est une ruine.
1 contre.
- Délibération pour autorisation de signature d'un bail à ferme à Me Rossi Alba sur parcelles D41.42.43 pour 15 € annuel. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour attribution de travaux pour la micro-crèche. Avis d'information a été publié sur presse régionale.
 - Lot 1 : Rossi Frères 35 952 € ou Gpe CF 28 084 € Attribution au GPE CF
 - Lot 2 : Rossi Frères 8124 € ou Gpe CF 7548 € Attribution au GPE CF
 - Lot 5 : SIGEC 28 350 € ou Bartoletti 20 174 € Attribution à Bartoletti
 - Lot 3 : Tomasini Séb 12 738 € ou Gpe CF 23 970 € Attribution à Tomasini
 - Lot 6 : Non attribué une seule offre à 12 240 € par Gpe CF
 - Lot 4 : Aucune offre reçue

Fin de séance 12h00.